



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/19929
6 juin 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

**LETTRE DATEE DU 6 JUIN 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES**

D'ordre de mon gouvernement et me référant à nos précédentes lettres, dont la dernière portait la cote S/19924, faisant état du fait des actes criminels que le régime iranien continuait de commettre dans des zones exclusivement résidentielles du territoire iraquien, j'ai l'honneur de vous informer que le 4 juin 1988, de 8 h 3 à 9 h 50, les forces du régime iranien ont bombardé la ville de Badra et ses environs d'obus d'artillerie de longue portée. Ils en ont tiré 16, qui ont frappé des centres résidentiels, causant des dégâts matériels et faisant des victimes parmi les habitants.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ismat KITTANI